

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.097.B

**Adhésion à Initiative
Charente pour la
gestion du fonds prêt
d'honneur croissance**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juin 2021**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.097.B**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

ADHESION A INITIATIVE CHARENTE POUR LA GESTION DU FONDS PRET D'HONNEUR CROISSANCE

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême dont les premières actions ont été approuvées par délibération n°260 du 4 décembre 2014, un volet de soutien au développement des entreprises est proposé pour compléter l'accompagnement de l'activité économique du territoire.

La constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant la croissance des entreprises a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire n° 130 du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur. Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015.

La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de développement des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020.

Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. En complément, la Caisse des Dépôts et Consignations abondait ce fonds à hauteur de 100 000€.

Par avenant n°1 et suite aux délibérations n° 455 du 11 décembre 2018 et du 23 mai 2019, en concertation avec Initiative Charente, il avait été décidé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la dotation actuelle permettait de répondre aux demandes.

Par conséquent, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°121 du 23 mai 2019, la modification de la dotation du fonds avec un montant de 1 212 000 € apporté par GrandAngoulême et 100 000 € apporté par la caisse des dépôts soit 1 312 000€ au total.

Par avenant n°2, un droit de reprise d'un montant de 650 000€ a été validé afin de constituer un nouveau fonds spécifique appelé Prêt d'Honneur Urgence destiné à accompagner certains acteurs directement impactés par la pandémie liée au COVID19.

Par conséquent, la dotation du fonds Prêt d'honneur croissance est de 662 000€.

Depuis sa mise en place, ce fonds a permis d'accompagner 29 porteurs de projets pour un montant de 760 000€.

Ces prêts sont octroyés à taux 0, remboursables sur une durée de 5 ans avec possibilité de mise en place de différé d'amortissement.

Dans le cadre de l'organisation technique du fonds croissance (gestion des comités d'agrément, mis en place des échéanciers, suivi des remboursements de prêts, recherche de partenariat financier complémentaire), il est proposé qu'une adhésion soit versée chaque année à l'association.

Je vous propose :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion à Initiative Charente au titre de l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et de l'organisation technique apportée et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève à titre indicatif pour 2021 à 21 000€.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 22 juin 2021